Nations Unies S/PV.3670



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3670e séance
Jeudi 30 mai 1996, à midi
New York

Président :	M. Qin Huasun	(Chine)
Membres :	Allemagne	M. Henze
	Botswana	M. Nkgowe
	Chili	M. Larraín
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Queta
	Honduras	M. Rendón Barnica
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Plumbly

Ordre du jour

La situation dans l'ex-République de Macédoine

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 1046 (1996) du Conseil de sécurité (S/1996/373 et Add.1)

96-85739 (F)
9685739

La séance est ouverte à midi.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine

Rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 1046 (1996) du Conseil de sécurité (S/1996/373 et Add.1)

Le Président (*interprétation du chinois*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Maleski (ex-République yougoslave de Macédoine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport établi par le Secrétaire général en application de la résolution 1046 (1996) du Conseil de sécurité, documents S/1996/373 et Add.1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/392, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique. La Pologne s'est portée coauteur du projet de résolution.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1996/389, qui contient le texte d'une lettre datée du 11 avril 1996, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte d'une lettre datée du 8 avril 1996 adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Le premier orateur est le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Je lui donne la parole.

M. Maleski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que ma délégation participe aux débats du Conseil de sécurité sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ce poste.

Le Gouvernement de la République de Macédoine se félicite vivement de la présence de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), première opération préventive de maintien de la paix des Nations Unies couronnée de succès. Mon gouvernement est d'avis que la situation dans la région n'a pas changé au point de justifier que le mandat de la mission soit restructuré ou qu'il y soit mis fin. L'Accord de Dayton n'a toujours pas été appliqué; nous devons encore en assurer la complète mise en oeuvre. Le risque qu'une possible explosion de la crise représente pour la République de Macédoine n'est toujours pas dissipé, compte tenu notamment de la question du Kosovo, notre voisin immédiat. La frontière septentrionale de la République de Macédoine n'est toujours pas mutuellement délimitée. La République de Macédoine s'est retrouvée avec des moyens de défense considérablement réduits en raison du retrait de tous les armements et équipements militaires qui a fait suite au départ de l'ex-armée yougoslave et de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité.

Je viens d'énumérer certaines des raisons pour lesquelles le mandat de la FORDEPRENU devrait être prorogé. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance aux membres du Conseil de sécurité et aux pays fournisseurs de contingents qui, avec le Gouvernement de la République de Macédoine, ont maintenu la paix et la stabilité dans une région explosive. En appuyant fermement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Macédoine, les Nations Unies ont démontré avec succès leur capacité préventive dans nos efforts communs en faveur de la paix mondiale.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je remercie le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne dont mon pays occupe actuellement la présidence. Les pays suivants ont décidé de s'associer à cette déclaration : Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne et Slovaquie. L'Islande, le Liechtenstein et la Norvège s'associent également au contenu de cette déclaration.

Depuis le rapport du Secrétaire général en date du 9 décembre 1992, nous avons assuré notre ferme appui à l'opération de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Nous partageons pleinement l'analyse figurant dans le dernier rapport (S/1996/373) du Secrétaire général en date du 23 mai 1996, selon laquelle l'opération a contribué de manière décisive à la stabilisation de la situation politique dans le pays, le protégeant des dangers des répercussions du conflit bosniaque et l'aidant ainsi à apaiser les tensions ethniques sur son territoire en facilitant le dialogue entre ses composantes culturelles. Cela représente donc un précédent important dans le domaine du déploiement préventif des forces des Nations Unies et un succès dont les résultats ne doivent pas être gâchés ou compromis.

Si le rapport du Secrétaire général fait apparaître une amélioration incontestable de la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, il est tout aussi clair que cette situation comporte toujours des éléments d'instabilité préoccupants. En premier lieu, la paix et la stabilité à l'intérieur de ses frontières continuent de dépendre dans une large mesure des événements dans le reste de l'ex-Yougoslavie, et notamment des progrès dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine. En deuxième lieu, les tensions ethniques internes perdurent. Troisièmement, la situation économique est toujours fragile et instable.

Étant donné ces circonstances, tout retrait des forces de la FORDEPRENU à ce stade délicat serait à notre avis prématuré et potentiellement dangereux et risquerait d'envoyer un message erroné. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de la recommandation du Secrétaire général et que nous appuyons le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui, prorogeant le mandat de la FORDEPRENU, sous sa forme actuelle, pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 30 novembre 1996.

Nous prenons note de l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle un remplacement de la Force par des observateurs militaires des Nations Unies créerait de graves inconvénients et n'entraînerait que de modestes économies. Et nous nous félicitons de son intention de revoir les questions relatives à la composition et à l'effectif de la FORDEPRENU et d'en informer le Conseil de sécurité. Le projet de résolution d'aujourd'hui le prie de le faire et de présenter au Conseil, pour examen, un rapport d'ici au 30 septembre 1996, ce qui permettrait à celui-ci d'évaluer la situation après les élections bosniaques.

Parmi les faits nouveaux positifs mentionnés par le Secrétaire général figure la signature de l'Accord conclu le 8 avril 1996 entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérative de Yougoslavie. Le projet de résolution d'aujourd'hui se félicite de cet accord et demande instamment aux parties de l'appliquer dans son intégralité, notamment en ce qui concerne la démarcation de leur frontière commune, point qui est d'une importance particulière.

Nous nous félicitons également des progrès réalisés s'agissant d'améliorer les relations entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Grèce sur la base de l'Accord intérimaire du 13 septembre 1995. Nous exprimons notre plein appui à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Cyrus Vance, et nous espérons que les discussions qui ont lieu sous ses auspices dans le contexte de l'article 5 de l'accord susmentionné aboutiront à un résultat positif.

La situation qui règne dans l'ex-République yougoslave de Macédoine ne doit pas être examinée isolément, mais uniquement dans le contexte plus large de l'évolution de la situation dans l'ex-Yougoslavie. Étant donné la précarité des progrès enregistrés jusqu'à présent, nous estimons que la continuation de la FORDEPRENU dans l'ex-République yougoslave de Macédoine est d'une importance vitale, non seulement pour la stabilité et la sécurité de ce pays, mais également pour la contribution qu'elle pourrait apporter au rétablissement d'une paix durable dans une région qui, ces dernières années, a été déchirée par un conflit long et douloureux.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis pour commencer de dire ce qui est

évident : nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par l'Italie au nom de l'Union européenne.

Lorsque ma délégation a pris l'initiative de présenter le projet de résolution dont le Conseil est maintenant saisi, elle l'a fait pour un certain nombre de raisons.

Depuis le début nous avons constamment appuyé la mission de maintien de la paix des Nations Unies dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Nous étions et nous sommes convaincus que sa présence dans ce pays est une contribution précieuse à la paix et à la stabilité dans la région et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine elle-même, pays qui est dirigé avec prudence par le Président Gligorov, avec lequel nous entretenons des relations cordiales et solides. Nous croyons également que la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), ainsi que la mission qui l'a précédée, est au nombre des succès remportés par les Nations Unies. Donc, lorsque nous avons commencé à rassembler les premiers éléments d'un nouveau projet de résolution sur la FORDEPRENU, nous voulions contribuer, en tant que membre du Conseil de sécurité, à la poursuite de cette opération de maintien de la paix, dont la taille et les coûts ne sont pas importants, mais dont l'utilité, la réussite et les réalisations sont immenses.

Aujourd'hui le Conseil va se prononcer sur la question de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU. Qu'il me soit permis de résumer brièvement notre position à l'aide des commentaires suivants.

Premièrement, le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine nous a dit qu'il croit qu'il est de l'intérêt du peuple macédonien que la présence de la FORDEPRENU soit maintenue sans subir des changements importants, et cette information a été confirmée aujourd'hui par le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine. En outre, tous les pays qui fournissent des contingents — et nous leur rendons hommage ainsi qu'aux membres de la Force — ont fait savoir également qu'ils sont tous d'accord pour penser que le mandat de la FORDEPRENU devrait être reconduit pour une autre période de six mois. Nous croyons que l'opinion partagée par le pays hôte et les pays qui fournissent des contingents est en elle-même un élément très important car, de toute évidence, il est de leur propre intérêt d'évaluer constamment la situation sécuritaire dans la région de la manière la plus minutieuse.

Deuxièmement, dans son rapport du 23 mai 1996, le Secrétaire général a exposé avec un soin et une clarté remarquables les arguments pour et contre une prorogation éventuelle de la composition et du mandat actuels de la FORDEPRENU. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport très complet. En raison, en particulier, de l'équilibre de sa démarche et de la profondeur de son analyse, le rapport du Secrétaire général, à notre avis, en font des arguments convaincants. Sans entrer de nouveau dans les détails de tous les arguments avancés, qu'il me soit simplement permis de dire que nous pensons que le Secrétaire général arrive, en fin de compte, à la conclusion convaincante que le mandat de la FORDEPRENU, dans sa configuration actuelle, devrait être prorogé pour une nouvelle période de six mois prenant fin le 30 novembre 1996. Nous appuyons pleinement cette analyse et cette recommandation.

On a dit que la situation de l'ex-République yougoslave de Macédoine s'est améliorée au point qu'il faudrait décider de réduire de façon drastique la FORDEPRENU, ou du moins d'envisager d'en écourter le mandat sensiblement. Certes, la situation de l'ex-République yougoslave de Macédoine s'est améliorée. Nous prenons note, par exemple, de l'Accord conclu le 8 avril avec la République fédérative de Yougoslavie ainsi que de l'amélioration des relations avec notre partenaire de l'Union européenne, la Grèce.

Mais s'agissant de la situation générale en ex-Yougoslavie, nous ne pensons pas qu'il serait sage de se hâter de penser qu'une stabilité sûre et durable existe déjà dans la région. C'est, à notre avis, la raison principale du maintien de la FORDEPRENU pendant une autre période d'au moins six mois.

Mais sommes-nous opposés en principe à un changement de la configuration de la FORDEPRENU ou à une réduction de sa taille? Bien sûr que non. Le projet de résolution dont nous sommes saisis indique clairement la possibilité de changer la composition de la FORDEPRENU à un stade ultérieur compte tenu d'une nouvelle évolution positive dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et aux alentours, comme l'indique le Secrétaire général.

Et j'aimerais même aller encore plus loin. Hier, dans le cadre des consultations officieuses du Conseil de sécurité, notre Président, le Représentant permanent de la Chine, nous a sagement rappelé un principe important. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais citer ce que vous avez dit :

> «Chaque opération de maintien de la paix devrait avoir non seulement un début mais une fin.»

Nous souscrivons pleinement à ce principe. L'Allemagne sera parmi les premiers à se féliciter d'une situation dans laquelle la paix et la stabilité auront été instaurées dans la région de façon que la FORDEPRENU puisse se retirer sa mission pleinement accomplie.

Mais malheureusement, nous n'avons pas encore atteint ce point. Avec la FORDEPRENU, la paix et la sécurité dans la région devront être assurées et fermement consolidées. Que nous sachions, personne ne conteste la victoire de la FORDEPRENU dans la lutte pour une paix et une sécurité durables. C'est pourquoi, j'aimerais rappeler pour terminer un vieil adage qui ne s'applique pas seulement au domaine sportif et qui est qu'il ne faut jamais changer une équipe gagnante.

Dans l'intérêt du peuple de la Macédoine et de la région dans son ensemble, nous souhaitons bonne chance à la FORDEPRENU et à son personnel et plein succès dans leur mandat. C'est dans cet esprit que nous voterons pour le projet de résolution.

M. Plumbly (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque le Conseil de sécurité a décidé, il y a trois ans et demi, d'établir une présence de maintien de la paix des Nations Unies dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, beaucoup ont exprimé des doutes quant à savoir si l'indépendance de ce pays pourrait être préservée. Il s'est avéré qu'on avait eu tort de faire d'aussi sombres prédictions. La Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) est un succès éclatant d'action préventive des Nations Unies. En fait, la FORDEPRENU est devenue un symbole de l'engagement de la communauté internationale à l'égard de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Macédoine.

Au nom du Gouvernement britannique, je voudrais rendre hommage au dévouement et au travail acharné de la FORDEPRENU et de son personnel, qui ont contribué à créer les conditions qui ont permis de faire de tels progrès. Je voudrais également rendre hommage au Président Gligorov pour la sagesse et la patiente détermination avec lesquelles il dirige son pays, en dépit des crises et des difficultés de toutes sortes de ces dernières années. Il est particulièrement réconfortant pour un pays comme le mien, qui a participé étroitement aux efforts déployés par la communauté internationale pour rétablir la stabilité dans les Balkans, de noter les réels progrès accomplis pour résoudre ces difficultés. Un développement particulièrement positif a été l'accord conclu le mois dernier entre son pays et la République fédérative de Yougoslavie sur la normalisation des relations. Le Gouvernement britannique exhorte les deux pays à oeuvrer rapidement à la mise en oeuvre intégrale de cet accord, en particulier en ce qui concerne la démarcation de leur frontière commune.

De grands progrès ont été faits au cours des six derniers mois sur la voie du rétablissement de la stabilité dans toute la région des Balkans. Mais cette stabilité retrouvée demeure fragile, et il serait faux de croire que les acquis sont irréversibles ou qu'il ne peut y avoir d'autres faits nouveaux, en particulier en Bosnie, où la mise en oeuvre de l'Accord de paix entre dans une phase critique. C'est pourquoi le Royaume-Uni estime que le moment n'est pas opportun pour procéder au retrait de la FORDEPRENU ou modifier sensiblement la structure de la mission qui lui a été confiée. C'est pourquoi nous nous sommes portés coauteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis, qui tend à proroger le mandat actuel de la FORDEPRENU pour une nouvelle période de six mois. Une plus courte période serait déraisonnable à notre avis.

Mais, spécialement en cette période de rigueur financière au sein du système des Nations Unies, il est approprié que le Secrétaire général continue de maintenir à l'étude toutes les missions de maintien de la paix, y compris la FORDEPRENU. Conformément au projet de résolution dont nous sommes saisis, le Secrétaire général devrait, à notre avis, procéder à une évaluation minutieuse de la FORDEPRENU sous tous ses aspects, d'ici au mois de septembre. Nous serions prêts à étudier toute recommandation qu'il pourrait faire pour assurer un meilleur usage des ressources limitées de l'ONU, dans la mesure où ces recommandations sont compatibles avec la capacité de la FORDEPRENU d'accomplir son mandat. Comme l'a dit le représentant de l'Allemagne, il est clair de toute façon que le moment viendra où le Conseil considérera que la FORDEPRENU a accompli sa mission et que d'autres devront reprendre son action.

M. Larraín (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous souhaitons remercier le Secrétaire général de son rapport très détaillé et complet portant sur tous les aspects de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, établi en application de la résolution 1046 (1996) du Conseil de sécurité.

De même, nous souhaitons souligner et saluer le travail remarquablement positif accompli par la FORDEPRENU depuis 1992. Cette force de déploiement préventif constitue un exemple et un modèle très positifs que nous ferions peut-être bien de suivre plus souvent aux Nations Unies, en vue d'empêcher les situations de crise de se détériorer et de se

transformer en problèmes graves, bien plus coûteux aux plans humain et matériel et donc beaucoup plus difficiles à résoudre. La FORDEPRENU ne s'est pas limitée à contrôler la situation dans la zone frontalière avec la République fédérative de Yougoslavie et l'Albanie, mais grâce à des mesures de confiance et de bons offices et en facilitant le dialogue, elle a, et continue d'avoir un effet d'apaisement et de stabilité dans toute la région.

En même temps, nous notons avec une vive satisfaction et saluons les progrès considérables réalisés pour améliorer les relations de l'ex-République yougoslave de Macédoine avec ses voisins. En conséquence, l'Accord intérimaire signé avec la Grèce en septembre dernier et l'Accord relatif à la réglementation des relations et à la promotion de la coopération, avec la République fédérative de Yougoslavie, signé en avril dernier, méritent d'être hautement loués. Nous nous félicitons également des progrès réalisés au plan interne par le Gouvernement de Skopje et qui ont conduit à la consolidation des institutions démocratiques et pluralistes, comme le mentionne le Secrétaire général dans son dernier rapport.

Il reste que nous ne pouvons passer sous silence les éléments d'instabilité interne et régionale qui, malheureusement, persistent encore. Des tensions interethniques, aggravées par la situation économique toujours précaire dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, continuent de menacer la structure sociale, l'intégration et la stabilité à long terme du pays. L'absence de démarcation de ses frontières avec la République fédérative de Yougoslavie, les problèmes non réglés avec la Grèce, et les moyens de défense inadéquats du pays sont des facteurs objectifs que nous ne pouvons ignorer.

En plus de ces aspects internes, nous pensons qu'il faut analyser la situation dans un contexte régional plus large. La mise en oeuvre de l'Accord de Dayton a enregistré jusqu'à présent des progrès importants, mais nous devons reconnaître que les étapes peut-être les plus délicates du processus nous attendent, notamment pour ce qui est de la concrétisation des dispositions d'ordre politique et social, et en particulier l'organisation prochaine d'élections dans la République de Bosnie-Herzégovine.

Ma délégation appuie donc pleinement le projet de résolution dont nous sommes saisis et donc la prorogation du mandat de la FORDEPRENU, telle qu'elle est composée actuellement, pour une nouvelle période de six mois. Agir autrement nous semblerait risqué et prématuré. Si nous mettons fin trop rapidement à l'opération de diplomatie préventive la plus réussie des Nations Unies, cela pourrait avoir des conséquences que nous regretterions tous plus tard. La présence de l'Organisation doit continuer, de même que ses effets d'apaisement et de stabilisation dans la région, en particulier au cours des prochains mois tout à fait décisifs. Ce qui ne veut pas dire, à notre avis, qu'il faille proroger cette mission indéfiniment. C'est pourquoi la demande adressée au Secrétaire général, au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution, de revoir la composition, l'effectif et le mandat de la Force avant le 30 septembre 1996 nous paraît tout à fait appropriée.

Enfin, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance et notre appui au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sokalski, et remercier le personnel militaire et civil de la FORDEPRENU de leur travail très positif.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport complet du 23 mai 1996, établi en application de la résolution 1046 (1996) du Conseil de sécurité, le dernier d'une série de rapports intérimaires sur la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU). En tant que pays fournissant des contingents à la FORDEPRENU, l'Indonésie est heureuse d'être associée à une mission unique représentant la première opération de déploiement préventif des Nations Unies du genre et qui reflète la volonté de la communauté internationale de promouvoir la stabilité dans cette région troublée.

La délégation indonésienne approuve pleinement la recommandation du Secrétaire général en faveur de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU, dans sa configuration actuelle, pour une période supplémentaire de six mois, jusqu'au 30 novembre 1996. Cela figure dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, et est également conforme à la demande de prorogation du mandat de la FORDEPRENU formulée par le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Nous partageons l'opinion selon laquelle la présence de la FORDEPRENU continue d'être nécessaire pour pouvoir maintenir la stabilité; préserver les acquis déjà obtenus; contribuer au processus de création de structures démocratiques; et éviter de saper les structures encore fragiles de la paix dans les Balkans.

La FORDEPRENU joue un rôle novateur en tant que première force préventive déployée par l'Organisation des Nations Unies. En fait, elle représente un succès continu pour l'Organisation des Nations Unies, pour l'ex-République yougoslave de Macédoine et pour la région dans son ensemble. Au niveau national, nous ne devons pas sous-

estimer le rôle joué par la FORDEPRENU pour faciliter la consolidation, par l'ex-République de Yougoslavie, de sa sécurité. Ma délégation note le rôle que joue la FORDEPRENU dans le maintien d'un dialogue actif avec toutes les factions politiques et tous les groupes ethniques en vue de promouvoir la paix et la stabilité. C'est ainsi que la FORDEPRENU a été reconnue comme un instrument important permettant de faciliter le dialogue, la retenue et le compromis entre les divers segments de la société. De plus, il est réconfortant de noter que la composante militaire de la FORDEPRENU non seulement a un effet d'apaisement et de stabilisation sur les frontières nord et ouest du pays, mais sert également d'intermédiaire auprès d'un certain nombre d'organismes civils et elle offre divers services communautaires ainsi qu'une assistance humanitaire à la population locale.

Au niveau régional, la mission de la FORDEPRENU a exercé une influence positive en empêchant que le conflit dans l'ex-Yougoslavie ne déborde dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. La paix relative dont jouit l'ex-République yougoslave de Macédoine n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte des soins attentifs et de la volonté de toutes les parties concernées. On assiste aujourd'hui à une transformation remarquable de l'environnement régional dans lequel opère la FORDEPRENU. Les fusils et les mortiers sont en grande partie silencieux. Preuve de l'amélioration de la situation régionale, la signature, le 8 avril 1996, de l'Accord conclu entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérative de Yougoslavie réglementant les relations et encourageant la coopération entre elles, ainsi que les progrès accomplis dans l'amélioration des relations entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Grèce sur la base de l'Accord intérimaire du 13 septembre 1995. Nous nous réjouissons également de l'étroite coopération qui s'est instaurée entre la FORDEPRENU et la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe s'agissant de promouvoir la sécurité dans la région.

Néanmoins, le processus de paix dans l'ex-Yougoslavie demeure dans une phase très délicate, et ses conséquences sur la stabilité et la sécurité de l'ex-République yougoslave de Macédoine demeurent incertaines. Il serait réellement déraisonnable de croire exagérément que la stabilité a été établie dans la région. La fin du mandat de la FORDEPRENU serait donc prématurée. Parallèlement, la nécessité d'examiner la composition, l'effectif et le mandat de la FORDEPRENU à la lumière de l'évolution future de la situation est fort bien reconnue dans le projet de résolution. Au stade actuel, nous voudrions réaffirmer que le succès persistant de la mission de la FORDEPRENU dépend de la volonté politique des parties de faire tout leur possible pour s'abstenir de toute activité pouvant mettre en péril la paix et la stabilité du pays.

Au vu de ces considérations, ma délégation votera pour le projet de résolution.

Pour terminer, nous voudrions rendre hommage aux efforts inlassables déployés par M. Henryk Sokalski, ancien chef de mission, et qui vient à nouveau d'être nommé Représentant spécial du Secrétaire général dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Nous voudrions également rendre hommage au général de brigade Juha Engström, ancien Commandant de secteur de la FORDEPRENU, et souhaiter la bienvenue au Commandant de la Force, le général de brigade Bo Wranker, nouvellement nommé. Nous voudrions également rendre hommage aux hommes et aux femmes de la FORDEPRENU pour leur dévouement et leur contribution au maintien de la paix et de la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : La Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) représente la première force préventive déployée par l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi la République de Corée attache une importance particulière à son travail. Sa présence a été cruciale pour le maintien de la paix et de la sécurité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que dans toute la région des Balkans. Son succès aura forcément des implications à long terme pour l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Depuis son déploiement en 1992, la FORDEPRENU a largement réussi sa mission. Elle s'est acquittée avec efficacité de sa tâche première, à savoir surveiller la situation le long des frontières de l'ex-République yougoslave de Macédoine avec la République fédérative de Yougoslavie et avec l'Albanie et en rendre compte.

La FORDEPRENU a joué un rôle très constructif en faveur de la stabilité politique interne en facilitant le dialogue et le compromis entre les divers segments de la société. Elle a également fourni à la population locale l'aide humanitaire dont elle avait grand besoin et a grandement contribué à développer le potentiel du pays.

Nous nous félicitons de tout coeur de toutes ces réalisations remarquables de la FORDEPRENU. Ma délégation souhaite exprimer sa gratitude au personnel de la FORDEPRENU pour ces contributions méritoires. Nous voudrions également rendre hommage au travail remar-

quable des autres organisations des Nations Unies et institutions internationales opérant dans la région, telles que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).

Les situations dans les différentes parties de l'ex-Yougoslavie sont inextricablement liées. La paix et la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et les développements dans le reste de l'ex-Yougoslavie, y compris l'application effective de l'Accord de paix de Dayton, dépendent les uns des autres et se renforcent les uns les autres. Lorsqu'on envisage l'avenir de la FORDEPRENU, il faut donc envisager les Balkans comme un tout.

Aujourd'hui, les structures de la paix dans l'ex-Yougoslavie sont, au mieux, fragiles. En Bosnie-Herzégovine, bien que les hostilités directes aient cessé et que la ligne frontalière inter-Entités ait été établie, il reste encore beaucoup à faire avant de réaliser une paix durable. Le retour des réfugiés et des personnes déplacées et leur réinstallation demeurent une tâche immense. La tenue d'élections libres et honnêtes reste également un écrasant défi. Les forces de réconciliation et de réintégration paraissent éclipsées par les forces de partage. Trop peu de criminels de guerre ont été traduits devant le Tribunal international. Entre-temps, en Slavonie orientale, l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) vient juste de commencer la tâche cruciale de la démilitarisation.

La situation interne de l'ex-République de Macédoine et ses relations avec les pays voisins sont également instables. En dépit d'une amélioration tangible de sa stabilité politique, les tensions interethniques demeurent une source de grande préoccupation. Son économie, profondément affectée par quatre années d'une guerre dévastatrice dans la région, représente un facteur supplémentaire de déstabilisation. Ses relations avec la République fédérative de Yougoslavie et avec la Grèce, bien qu'ayant connu récemment une amélioration, demeurent délicates, et il reste encore beaucoup de travail à accomplir. En particulier, la démarcation de la frontière entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérative de Yougoslavie n'a toujours pas été réalisée.

De ce point de vue, nous souscrivons à l'évaluation du Secrétaire général qu'il serait trop prématuré de conclure qu'une paix durable s'est installée dans la région. Après avoir pesé tous ces facteurs et pris note des souhaits des gouvernements de l'ex-République yougoslave de Macédoine et des pays fournissant des contingents de voir proroger le mandat de la FORDEPRENU, ma délégation est parvenue à la conclusion qu'il est prématuré, à ce stade, d'envisager soit une réduction, soit un retrait de la FORDEPRENU. Nous voterons donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Enfin, étant donné le caractère mouvant de la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et dans toute la région des Balkans, nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de maintenir le Conseil régulièrement informé des événements sur le terrain et attendons avec impatience ses nouvelles recommandations concernant la composition, l'effectif et le mandat de la FORDEPRENU.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Il y a trois ans et demi, conformément à la volonté du Gouvernement de la Macédoine, le Conseil de sécurité a pris la décision d'envoyer dans ce pays un contingent militaire des Nations Unies. C'est ainsi qu'a commencé la première opération préventive de maintien de la paix des Nations Unies. Conçue au départ comme une mission indépendante de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) a joué un rôle important s'agissant d'empêcher l'extension de la crise yougoslave et de stabiliser la situation interne dans cette ancienne République yougoslave, prouvant par ses actes la viabilité du concept de diplomatie préventive. Les Nations Unies peuvent s'enorgueillir à juste titre du succès de cette opération, et nous tenons à rendre hommage au personnel de la FORDEPRENU, dont font partie des représentants de la Fédération de Russie.

En même temps, la situation actuelle dans la région de l'ex-Yougoslavie est fondamentalement différente de celle qui régnait en 1992, ou même il y a un an. Le conflit sanglant en Bosnie a pris fin, le processus de mise en oeuvre de l'Accord de paix pour la Bosnie se poursuit, et l'opération des Nations Unies en Slavonie orientale est entrée dans une phase décisive. La conclusion, le 8 avril dernier, de l'Accord concernant la régularisation des relations et la promotion de la coopération entre la République de Macédoine et la République fédérative de Yougoslavie a été un facteur de stabilisation important. Des progrès ont également été réalisés dans l'amélioration des relations entre Skopje et Athènes.

De ces changements positifs découle la question d'adapter les paramètres de l'opération macédonienne aux

nouvelles réalités. Il serait pour le moins étrange que la FORDEPRENU soit maintenue telle qu'elle était au plus fort des hostilités sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. À cet égard, nous pensons qu'il est tout à fait fondé et justifié de soulever à ce stade la question de la nouvelle configuration de toute la structure de l'opération. À notre avis, cela est important du point de vue tant du perfectionnement des instruments de diplomatie préventive, qui devraient être en mesure de s'adapter immédiatement à la situation changeante, que du point de vue de la crise financière dans laquelle se trouvent les Nations Unies, tout en tenant compte des exigences des opérations de maintien de la paix dans d'autres régions, y compris dans les endroits les plus troublés à travers le monde.

Nous avons constaté que le rapport soumis par le Secrétaire général au Conseil de sécurité analyse la possibilité de remplacer les contingents militaires de la FORDEPRENU par des observateurs militaires. Malgré certaines réserves, on a conclu que, en principe, du point de vue technique et opérationnel, cela était réalisable. Le Secrétaire général nous a également rappelé en temps opportun qu'en 1992, c'est-à-dire, au plus fort de la crise dans l'ex-Yougoslavie, le Conseil de sécurité avait établi l'effectif de la composante militaire de l'opération à environ 700 personnes. Vu que la lutte armée a pris fin en Bosnie, nous pensons qu'il serait logique de revenir au moins à cet effectif.

De plus, il est certain que plusieurs des fonctions exécutées actuellement par la composante civile de la FORDEPRENU pourraient être prises en charge par le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions spécialisées de l'Organisation.

En même temps, nous nous rendons compte que les changements positifs survenus dans la région n'ont pas encore pris un caractère irréversible. La Fédération de Russie tient tout autant que les autres, à maintenir la stabilité dans les Balkans. Nous ne mettons en cause ni l'opération ni le retrait de la FORDEPRENU, et nous sommes particulièrement conscients des préoccupations des dirigeants de la Macédoine.

Compte tenu de tous ces facteurs, nous pensons qu'il serait possible, à ce stade, de proroger le mandat de la FORDEPRENU sous sa forme actuelle pour une période de quatre mois de façon que le Conseil de sécurité puisse examiner de nouveau la question et prendre une décision qui soit conforme à la situation réelle dans la région. Malheureusement, nos propositions n'ont pas été appuyées par les autres membres du Conseil de sécurité et ne sont pas reflétées dans le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui prévoit la prorogation du mandat de la Force sous sa forme actuelle pour une période de six mois.

Nous n'avons entendu aucun argument convaincant à l'appui du point selon lequel cette décision est la seule qui convienne dans la situation actuelle. Par conséquent, nous serons forcés de nous abstenir lors du vote. Nous espérons que, lorsque le mandat de la FORDEPRENU sera examiné de nouveau, nos préoccupations — qui sont de nature financière et politiquement fondamentales — seront prises en considération étant donné qu'elles se rapportent au déploiement des forces de maintien de la paix des Nations Unies en général. Notre action future en la matière dépendra de la façon dont il en sera tenu compte ou non.

M. Nkgowe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : La Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) a joué un rôle clef en empêchant l'extension de la guerre dans la région sud des Balkans. La FORDEPRENU a donc été un grand succès en tant que première expérience des Nations Unies en matière de diplomatie préventive, et a contribué grandement à la stabilisation de la situation politique internationale dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Les derniers événements politiques positifs enregistrés dans les Balkans ont réduit les menaces à la sécurité de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Dans des circonstances normales, la FORDEPRENU aurait terminé son mandat dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Cependant, nous sommes en train d'examiner l'avenir du mandat d'une opération de maintien de la paix dans une région très instable. La paix qui a été engendrée par les accords de Dayton n'est pas encore devenue irréversible. En d'autres termes, la sécurité de l'ex-République yougoslave de Macédoine est étroitement liée à la stabilité dans le reste de la Yougoslavie. Comme le Secrétaire général l'a souligné à juste titre dans son rapport, la paix et la stabilité à l'intérieur des frontières de l'ex-République yougoslave de Macédoine dépendent toujours des événements qui se produisent dans le reste de la Yougoslavie. Ainsi, le peuple de l'ex-République yougoslave de Macédoine continue d'éprouver des préoccupations légitimes quant aux menaces à la sécurité de son pays et il se sentirait véritablement abandonné par la communauté internationale si le mandat de la FORDEPRENU devait être modifié à ce stade.

Le mandat de la FORDEPRENU devrait être prorogé pour qu'il coïncide, dans la mesure du possible, avec la fin du mandat de la Force multinationale de mise en oeuvre

(IFOR), à laquelle il est étroitement lié. À ce stade, il serait encore plus facile de voir si oui ou non le processus de paix dans l'ex-Yougoslavie tient toujours. Si la situation devait se stabiliser suffisamment et que le processus de paix apparaissait irréversible, le peuple de l'ex-République yougoslave de Macédoine serait plus confiant en l'avenir, et le mandat de la FORDEPRENU pourrait alors être ajusté et finalement achevé.

Nous sommes les derniers à préconiser le stationnement permanent des forces des Nations Unies dans un pays quel qu'il soit. Nous préférerions qu'une mission de maintien de la paix des Nations Unies fasse son travail et reparte le plus rapidement possible; mais nous ne sommes pas convaincus que le moment de partir est venu pour la FORDEPRENU. Nous croyons que la FORDEPRENU a encore un rôle à jouer dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et qu'elle devrait par conséquent rester dans le pays avec son effectif et sa composition actuels pour qu'elle puisse continuer le bon travail qu'elle fait dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Nous n'oublions pas la crise financière que traversent les Nations Unies. Il importe donc que tous les efforts soient faits afin d'utiliser le plus rationnellement possible les maigres ressources dont nous disposons. Nous sommes certains que le Secrétaire général reverra à intervalles raisonnables les effectifs et la composition de la Force et que, le cas échéant, il avisera le Conseil si la situation dans la région exige un ajustement du mandat de la mission.

M. Queta (Guinée-Bissau) : Qu'il me soit permis de remercier le Secrétaire général pour son rapport si complet sur les informations concernant la composition, l'effectif et le mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Nous voudrions aussi rendre hommage à M. Sokalski, Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi qu'au personnel civil et militaire de la FORDEPRENU, de l'important travail préventif qu'ils accomplissent dans cette zone.

Comme il est mentionné dans le rapport du Secrétaire général, nous croyons aussi qu'il est impossible de prévoir avec certitude les conséquences du retrait de la FORDEPRENU dans la situation actuelle. Cela nous amène à penser qu'un maintien de cette force, nonobstant son coût, serait plus raisonnable.

En effet, comme son nom l'indique, la FORDEPRENU est une force de déploiement préventif, qui joue un rôle de prévention très important dans la région, particulièrement durant cette phase délicate de l'application de l'Accord de Dayton et devant les menaces régionales.

C'est dans ce contexte que la Guinée-Bissau appuie le rapport du Secrétaire général, particulièrement pour ce qui est de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU pour une nouvelle période de six mois et pour le maintien du statu quo de cette force, en espérant toutefois qu'une amélioration de la situation dans le pays et dans la région puisse permettre une réduction de ses effectifs.

La Guinée-Bissau votera pour le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi.

M. Rendón Barnica (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Depuis qu'a été mise en place la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, on a assisté dans le pays à un regain de confiance et de stabilité politique, à un renforcement de la démocratie pluraliste et à des progrès considérables en ce qui concerne l'amélioration de ses relations avec les pays voisins.

La signature, en avril dernier, entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérative de Yougoslavie d'un Accord visant à réglementer les relations et la coopération entre les deux pays et à accélérer la démarcation de la frontière, est un fait encourageant.

De même, nous nous réjouissons des importants progrès réalisés par le pays pour ce qui est d'améliorer ses relations avec la Grèce, sur la base de l'Accord intérimaire du 13 septembre 1995.

Néanmoins, même si les menaces contre l'ex-République yougoslave de Macédoine ne sont plus aussi graves qu'elles l'étaient en 1992, nous estimons que tant que l'on ne sera pas parvenu à une stabilisation de l'ensemble de la région, tant que n'aura pas été pleinement appliqué l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine, tant que l'on n'aura pas délimité la frontière avec la République fédérative de Yougoslavie et réglé le différend avec la Grèce et tant que persisteront les menaces que font peser les tensions interethniques, la paix et la sécurité du pays ne pourront pas être totalement garanties.

C'est pourquoi il est indispensable de maintenir la FORDEPRENU dans sa composition militaire et civile actuelle. La délégation du Honduras estime que la

FORDEPRENU continue de jouer un rôle important en tant que facilitateur du dialogue entre les différentes régions du pays afin de promouvoir la paix et la stabilité internes et, par sa présence sur les frontières septentrionales et occidentales du pays, de contribuer à exercer une influence stabilisatrice dans toute la région des Balkans.

Ma délégation estime que la FORDEPRENU est une opération réussie et qu'il faut préserver les acquis déjà obtenus. Aussi voterons-nous pour le projet de résolution qui vise à proroger son mandat.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier le Secrétaire général pour son rapport, qui contient une évaluation utile ainsi que d'importantes recommandations quant à la composition, les effectifs et, d'une manière générale, le mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Cette opération est une des grandes réussites des Nations Unies dans le domaine de la diplomatie préventive.

Comme le Secrétaire général, nous pensons que la paix et la stabilité à l'intérieur des frontières de l'ex-République yougoslave de Macédoine dépendent encore largement de l'évolution de la situation dans le reste de l'ex-Yougoslavie, et notamment des succès que l'on pourra obtenir dans l'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

Mon gouvernement se félicite de la signature, le 8 avril 1996, de l'Accord relatif à la réglementation des relations et à la promotion de la coopération entre la République de Macédoine et la République fédérative de Yougoslavie. Il considère toutefois que la signature de cet accord ne doit pas être utilisée comme prétexte pour mettre fin à la FORDEPRENU ou pour en réduire la composition ou les effectifs, surtout quand on sait que la Force peut jouer un rôle vital en aidant les deux parties à délimiter leur frontière commune.

Comme le Secrétaire général, nous sommes d'avis, après une évaluation d'ensemble de la composition militaire et civile de la FORDEPRENU, que remplacer les actuelles unités d'infanterie par des observateurs militaires des Nations Unies nuirait à l'exercice de la fonction clef de la FORDEPRENU qu'est la surveillance de la frontière.

Ma délégation voudrait remercier les auteurs du projet de résolution dont l'adoption, nous l'espérons, aidera à maintenir la paix dans l'ex-Yougoslavie et sur la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ma délégation votera pour le projet de résolution.

M. Włosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais dire tout d'abord que nous faisons nôtre la déclaration prononcée par l'Italie au nom de l'Union européenne.

S'il est adopté, le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui prorogera pour une nouvelle période de six mois le mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRONU) dans l'ex-République yougoslave de Macédoine dans sa composition actuelle. Ce projet est important à la lumière de tous les efforts qui sont faits par les Nations Unies pour stabiliser la situation dans les Balkans. C'est aussi une sage décision.

Il ne fait aucun doute que le déploiement de la FORDEPRENU dans l'ex-République yougoslave de Macédoine a grandement contribué à la paix et à la stabilité dans le sud des Balkans. L'opération a montré qu'un déploiement préventif était peut-être un moyen efficace d'assurer le maintien de la paix et que de bons résultats étaient possibles, même avec des effectifs relativement réduits, lorsque l'opération est menée au bon moment et que son mandat est précis.

Nous estimons que la FORDEPRENU, confrontée dans le pays à une situation interne et externe aux multiples aspects, s'acquitte de sa tâche avec beaucoup d'efficacité. Ses activités de bons offices, d'alerte avancée, d'établissement des faits et de surveillance ont sans nul doute facilité le dialogue entre les différents groupes ethniques et forces politiques du pays. Partant, elle a contribué à la paix et à la stabilité internes.

La délégation polonaise est entièrement d'accord avec le point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son rapport du 23 mai 1996, à savoir que l'un des rôles importants joués par la FORDEPRENU a été d'aider l'ex-République yougoslave de Macédoine à asseoir sa qualité d'État et à consolider sa sécurité.

L'ex-République yougoslave de Macédoine a conquis la confiance et le respect des autres pays, et de ce fait est réellement devenue un membre d'organisations internationales et régionales telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe, et elle a ainsi trouvé sa place au sein de la communauté internationale.

Les menaces à la stabilité du pays sont assurément moins dangereuses aujourd'hui que lorsque le Conseil de sécurité a décidé en 1992 de déployer l'opération dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Nous prenons acte de l'évolution positive de la situation, tel que le pas important réalisé dans le processus de normalisation des relations entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérative de Yougoslavie grâce à la signature, le 8 avril 1996, de l'Accord relatif à la réglementation des relations et à la promotion de la coopération entre les deux pays. Toutefois, le processus doit être parachevé, s'agissant notamment de la démarcation de leur frontière commune.

Il ne faut pas oublier que l'ex-République yougoslave de Macédoine se trouve encore aux prises avec de nombreuses difficultés. Les processus de réforme économique et de restructuration sont difficiles à mener à bien et continuent d'être douloureux pour la population. Les tensions politiques, ethniques et sociales internes subsistent.

Récemment, le Conseil de sécurité a débattu de la situation en Bosnie-Herzégovine sur la base du rapport de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Il est manifeste que beaucoup reste à faire, notamment pour ce qui est de la mise en oeuvre des aspects civils de l'Accord de Dayton. Nous devons également nous rappeler que cela peut également avoir un effet sur la stabilité fragile de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Compte tenu de tous les aspects de la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, notre délégation estime que la prorogation du mandat de la FORDEPRENU est une mesure qui ne peut que favoriser la paix dans la région. Il est certain que la présence de la Force des Nations Unies contribuera à rassurer la population, à stabiliser la situation et à accroître la confiance.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer de nouveau notre reconnaissance aux pays qui fournissent des contingents à l'opération de la FORDEPRENU. Je voudrais également rendre hommage à son personnel pour le dévouement dont il fait preuve dans l'accomplissement de ses tâches et de ses devoirs.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je vais maintenant mettre le projet de résolution contenu dans le document S/1996/392 aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Fédération de Russie.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, aucune voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1058 (1996).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Dejammet (France) : La délégation française a parrainé le projet de résolution qui vient d'être adopté. Elle s'est prononcée favorablement parce que ce texte reprenait les recommandations, qui étaient satisfaisantes, faites par le Secrétaire général.

Le renouvellement pour six mois, à l'identique, du mandat et de la composition de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) sur le territoire de l'ex-République yougoslave de Macédoine était en effet justifié. Il était justifié à la fois par l'expérience passée, qui a vu la FORDEPRENU jouer un rôle stabilisateur essentiel, et par les craintes qui demeureront, aussi longtemps que le plan de paix en Bosnie-Herzégovine n'aura pas pu produire tous les effets bénéfiques que nous attendons pour la paix et la stabilité dans la région. C'était en outre le souhait du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Certes, des progrès ont été accomplis depuis le déploiement initial de la FORDEPRENU. La situation politique, économique et sociale de l'ex-République yougoslave de Macédoine s'est renforcée. La signature, le 8 avril 1996, de l'Accord entre la République fédérative de Yougoslavie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui constituait une priorité pour les États membres de l'Union européenne, a permis de mettre un terme à une incertitude dangereuse. Beaucoup cependant reste à faire. La délimitation précise de la frontière commune des deux pays est ainsi une priorité.

Des inquiétudes demeurent enfin, liées à une situation régionale encore instable, susceptible d'affecter la sécurité et l'intégrité territoriale du pays. Il aurait été ainsi préma-

turé, comme l'a justement souligné le rapport du Secrétaire général, de vouloir diminuer le poids et l'autorité de la FORDEPRENU. Rien n'empêche en revanche notre Conseil, dans six mois, lorsque les perspectives seront plus claires, de tirer les leçons du succès que nous espérons de la mission.

Pour l'instant, une question devrait également revêtir une importance particulière pour tous ceux qui veulent appuyer réellement, par des actes, la FORDEPRENU, comme l'ensemble d'ailleurs des opérations de maintien de la paix. Les arriérés de contributions au titre de la FORPRONU, dont la FORDEPRENU est la dernière composante encore en opération, s'élèvent aujourd'hui à 770 millions de dollars, dont 591 millions pour un seul contributeur, et constituent ainsi une charge considérable pour les États qui en font en pratique l'avance ou qui supportent les conséquences de ces arriérés en tant que fournisseurs de contingents. Une solution est urgente.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : La Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) dans l'ex-République yougoslave de Macédoine est un succès. Son objectif est d'empêcher que le conflit dans la région ne se propage à l'intérieur et éventuellement au-delà de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Pendant trois ans et demi, elle a prouvé qu'elle était à la hauteur de cette tâche.

Mon gouvernement est satisfait du rôle joué par les forces des États-Unis dans l'accomplissement de cette mission, qui est la première force purement préventive de maintien de la paix dans l'histoire des Nations Unies. J'ai été ravie d'avoir eu l'occasion l'hiver dernier de me rendre dans l'ex-République yougoslave de Macédoine pour y rencontrer les officiers et les hommes du contingent qui y sont stationnés. J'y ai trouvé une Force dont tous les membres étaient fiers de leur mission et convaincus de la valeur de la contribution de la Force à la stabilité et à la paix régionales. Le Commandant de la Force, Bo Wranker, de la Suède, ses hommes et tous les pays qui fournissent des contingents ont de bonnes raisons d'être fiers du travail qui a été réalisé et continue de l'être.

La question dont le Conseil est saisi aujourd'hui est de savoir si la FORDEPRENU doit se poursuivre. De toute évidence, la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine est très différente de ce qu'elle était lorsque la FORDEPRENU s'est déployée et beaucoup plus stable. Les combats en Bosnie-Herzégovine ont cessé. Nous nous félicitons de la signature le 8 avril de l'Accord conclu entre les Gouvernements de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la République fédérative de Yougoslavie et nous espérons que ces gouvernements continueront d'oeuvrer pour résoudre les questions qui subsistent entre eux. Nous espérons voir rapidement une reconnaissance mutuelle entre tous les États qui ont succédé à l'ex-Yougoslavie, et nous rendons hommage aux Gouvernements de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Grèce pour continuer d'améliorer leurs relations bilatérales.

Toutefois, comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, la question de savoir quand une opération préventive n'est plus nécessaire sera toujours une affaire de jugement. Le risque imminent de guerre a sans conteste été réduit, mais le processus de paix en Bosnie-Herzégovine et ailleurs dans l'ex-Yougoslavie demeure fragile. Des tensions sous-jacentes subsistent. Il est clair que la présence de la FORDEPRENU continue d'avoir un effet rassurant, de stabiliser la situation et d'accroître la confiance à l'intérieur non seulement de l'ex-République yougoslave de Macédoine mais de la région. C'est pourquoi mon gouvernement estime que la reconduction de la FORDEPRENU, tout au moins pour la période envisagée dans cette résolution, garantit dans une bonne mesure qu'elle en vaut le coût.

Les six prochains mois seront critiques pour la consolidation des acquis obtenus sur la voie de la réalisation de la paix dans la région. Tout changement du mandat ou de la structure de la FORDEPRENU maintenant aurait un effet potentiellement déstabilisateur sur le processus de paix dans les Balkans. Les élections qui doivent avoir lieu en Bosnie-Herzégovine à la mi-septembre sont un pas en avant critique dans le processus de paix, et il est essentiel d'éviter, dans la mesure du possible, d'ajouter d'autres éléments d'incertitude à ce processus.

C'est pour ces raisons que nous sommes d'accord avec les pays qui, comme nous, fournissent des contingents, pour dire que la Force devrait être maintenue à son effectif actuel et continuer d'accomplir sa mission.

Au cours des 18 derniers mois, l'ONU a réduit ses forces de maintien de la paix déployées de plus de 50 %. Les États-Unis croient fermement que les mandats des opérations de maintien de la paix devraient être examinés périodiquement pour déterminer s'ils sont encore nécessaires ou s'ils peuvent être exécutés avec moins de ressources.

La FORDEPRENU n'est pas une exception. La FORDEPRENU ne devrait pas continuer indéfiniment. Mon gouvernement envisagera certainement une réduction ou une nouvelle configuration de la Force à l'avenir, si la situation le justifie. Comme le peuple de l'ex-République yougoslave

de Macédoine et tous les peuples des Balkans, nous espérons que la paix sera renforcée et consolidée dans les prochains mois. Nous attendons avec impatience le jour où cette paix sera si solide que l'on n'aura plus besoin de la FORDEPRENU. Ce jour n'est pas encore arrivé, mais, en maintenant la FORDEPRENU, nous contribuons à la possibilité de rendre cette paix durable, et ce jour viendra. C'est un noble objectif pour le Conseil et pour ceux qui contribuent à cette mission réussie et bien menée.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La délégation chinoise a voté pour le projet de résolution que le Conseil vient d'adopter. Je voudrais faire remarquer que, depuis son déploiement, la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) a efficacement accompli ses tâches et joué un rôle important en empêchant la prolifération du conflit dans l'ex-Yougoslavie et en stabilisant la situation dans cette région. Nous tenons à l'en remercier.

Nous avons noté que, grâce aux efforts conjoints faits par la communauté internationale, la situation dans l'ex-Yougoslavie redevient stable. Nous voudrions réaffirmer que la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'ex-République yougoslave de Macédoine doivent être respectées par la communauté internationale. Nous avons également noté, il n'y a pas si longtemps, que l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérative de Yougoslavie ont signé un accord de reconnaissance mutuelle. Nous pensons que cela sert les intérêts fondamentaux des deux peuples, est favorable au développement des relations entre les deux pays et revêt une importance positive s'agissant de promouvoir la normalisation des relations entre les pays dans la région et de maintenir la paix et la sécurité dans la région.

Nous avons étudié le rapport du Secrétaire général, et compte tenu de la demande du Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la situation qui règne dans la région, nous sommes déclarés en faveur de la prorogation du mandat de la FORDEPRENU.

En même temps, nous estimons que les missions de maintien de la paix des Nations Unies, y compris les missions de déploiement préventif, devraient suivre certains principes établis et devraient cesser lorsque leurs mandats sont terminés. Nous espérons que, grâce à l'amélioration continue de la situation dans la région, la FORDEPRENU réduira ses effectifs conformément à ses besoins réels et terminera enfin sa mission sans incidents.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 15.